
CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET RÉCLAME TOUTE VOTRE ATTENTION.

Si vous avez le moindre doute sur ce qu'il convient de faire par rapport à ce document, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, gestionnaire de compte en banque, avoué, comptable ou autre conseiller professionnel.

Sauf définition contraire dans les présentes, tous les termes commençant par une majuscule auront le sens qui leur est attribué dans le prospectus de la Société en date du 12 septembre 2017, celui-ci pouvant être modifié ou complété occasionnellement (le « Prospectus »). Un exemplaire du Prospectus de la Société est disponible sur demande, durant les heures normales de bureau, au siège social de la Société.

POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC
(société d'investissement à capital variable
dont la responsabilité est séparée entre ses compartiments)

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

22 MARS 2018

Si vous avez vendu ou cédé vos actions PowerShares Global Funds Ireland plc, merci de transmettre ce document sans attendre à l'acquéreur, au cessionnaire ou au courtier en valeurs mobilières, à la banque ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou la cession a été effectuée, afin qu'il le remette au plus vite à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Veillez noter que le présent avis n'a pas été relu par la Banque centrale d'Irlande.

23 février 2018

Cher(ère) Actionnaire,

1. Assemblée générale annuelle (« AGA »)

Veillez trouver ci-joint un avis d'assemblée générale annuelle de PowerShares Global Funds Ireland plc (la « Société »), ainsi qu'une procuration qui vous permettra de voter sur ses résolutions. Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 font partie intégrante du présent avis de l'AGA.

2. Affaires courantes

Les résolutions 1 à 5 visent les questions habituelles à régler lors de l'AGA, notamment la réception et l'examen des états financiers audités et les rapports afférents pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 (copie en annexe), un examen des activités de la Société obtenu en se penchant sur les états financiers audités, l'approbation de l'agrément des Administrateurs leur permettant de renouveler la nomination et de fixer la rémunération des Auditeurs, la réélection des administrateurs de la Société (les biographies de chacun des administrateurs susmentionnés se trouvent à l'Annexe I du présent avis). Les points 1, 3, 4 et 5 requièrent l'adoption d'une résolution ordinaire de la Société. Le point 2 ne requiert pas d'adoption de résolution.

3. Mesures à prendre

Chaque action représente un droit de vote. Si vous comptez voter par procuration, vous devrez la remettre à Wilton Secretarial Limited dans le délai stipulé sur le formulaire. Pour être adoptées, les Résolutions 1 à 4 concernant la Société doivent chacune remporter plus de 50 % des voix exprimées en vertu des actions détenues.

4. Recommandations

Le Conseil d'administration estime que les résolutions proposées sont dans l'intérêt de la Société et de ses Actionnaires. En conséquence, les Administrateurs vous recommandent vivement de voter en faveur des résolutions proposées lors de l'AGA.

Veillez agréer nos salutations distinguées.



Administrateur

Au nom et pour le compte de PowerShares Global Funds Ireland plc

POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC
(une société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples dont la
responsabilité est séparée
entre ses compartiments)

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET RÉCLAME TOUTE VOTRE ATTENTION. Si vous avez le moindre doute sur ce qu'il convient de faire par rapport à ce document, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, gestionnaire de compte en banque, avoué, comptable ou autre conseiller professionnel.


AVIS est donné par la présente qu'une Assemblée générale annuelle (« AGA ») de PowerShares Global Funds Ireland plc (la « Société ») aura lieu au 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande, le 22 mars 2018 à 11h00 (heure de Dublin). L'ordre du jour sera d'examiner les affaires suivantes :

Affaires courantes

1. Prise en charge et examen des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, ainsi que du rapport des Administrateurs et des Auditeurs concernant lesdits états financiers (Résolution ordinaire 1).
2. Examen des activités de la Société (ce point ne requiert pas d'adoption de résolution).
3. Renouvellement de la nomination des Auditeurs de la Société et approbation de l'agrément des Administrateurs leur permettant de fixer la rémunération desdits Auditeurs (Résolution ordinaire 2).
4. Réélection d'Adrian Waters en tant qu'Administrateur de la Société (Résolution ordinaire 3).
5. Réélection de William Manahan en tant qu'Administrateur de la Société (Résolution ordinaire 4).

Les parcours professionnels d'Adrian Waters et William Manahan se trouvent à l'Annexe I du présent avis.

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration


Invesco Asset Management Limited
Secrétaire général

Siège social
Central Quay
Riverside IV
Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

23 février 2018

Notes :

1. Les actionnaires sont autorisés à assister à l'AGA de la Société et à y voter. Chaque Actionnaire peut nommer un ou plusieurs mandataires afin d'assister à l'assemblée, de s'exprimer et de voter en son nom. Ce mandataire ne doit pas nécessairement être un Actionnaire de la Société.
2. Une procuration est jointe à la présente pour les Actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée. Toutes les procurations doivent être envoyées à Wilton Secretarial Limited, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande. Les Actionnaires peuvent également faxer leur procuration au +353 1 639 5333, sous réserve que la copie originale signée soit immédiatement envoyée par courrier à l'adresse susmentionnée. Pour être valables, les procurations doivent être reçues par Wilton Secretarial Limited au moins 48 heures avant l'heure de la tenue de l'assemblée.
3. Chaque Actionnaire présent, en personne ou par procuration, représente un vote. En cas de vote par scrutin, chaque action représente un vote.
4. Conformément à la Section 1105 de la Loi de 2014 et la Réglementation 14 de la Companies Act, la Réglementation de 1990 (Uncertified Securities), 1996, la Société précise que seuls les actionnaires repris dans le Registre des Membres de la Société au 19 mars 2018 à 17 heures (« Date d'enregistrement ») (ou, en cas d'un ajournement à la fermeture des bureaux, deux jours avant la date de la reprise de l'assemblée) auront le droit d'assister, de parler, de poser des questions et de voter à la réunion eu égard au nombre d'actions enregistrées à leur nom à ce moment. Il ne sera pas tenu compte de modifications enregistrées après ce délai dans le Registre des Membres afin de déterminer le droit de toute personne à participer et/ou voter à la réunion.

POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC
(une société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples dont la
responsabilité est séparée
entre ses compartiments)
(la « Société »)

PROCURATION

Je/nous soussigné(e)(s), _____ de _____, actionnaire(s) de la Société susmentionnée, nomme/nommons par la présente le Président de l'assemblée ou, si le Président ne peut remplir cette fonction, tout Administrateur de la Société ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Louise Kennan, ou si cette personne ne peut remplir cette fonction, Annette Costello, ou si cette personne ne peut remplir cette fonction, Sergey Dolomanov, ou si cette personne ne peut remplir cette fonction, Nicola Doran, ou si cette personne ne peut remplir cette fonction, Denise Lee, comme mandataire chargé de voter en mon/notre nom à l'Assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu au 2 Grand Canal Square, 6ème étage, Dublin 2, Irlande à 11 heures (heure de Dublin) le 22 mars 2018, ainsi qu'à toute séance reportée de ladite assemblée.

Afin d'indiquer à votre mandataire comment voter en ce qui concerne les résolutions, cochez la case appropriée ci-dessous. Pour vous abstenir sur une résolution particulière, cochez la case « Abstention ». Une abstention n'équivaut pas à un vote au regard de la loi et ne sera pas prise en compte dans le calcul de la proportion des votes exprimés pour et contre la résolution. Si aucune instruction de vote n'est donnée, votre mandataire pourra voter ou s'abstenir à sa discrétion.

RÉSOLUTIONS ORDINAIRES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. Prise en charge et examen des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, ainsi que du rapport des Administrateurs et des Auditeurs concernant lesdits états financiers.			
2. Renouvellement de la nomination des Auditeurs de la Société et approbation de l'agrément des Administrateurs leur permettant de fixer la rémunération desdits Auditeurs.			
3. Réélection d'Adrian Waters en tant qu'Administrateur de la Société.			
4. Réélection de William Manahan en tant qu'Administrateur de la Société.			

Date :

Passation par les Actionnaires particuliers (voir note (c) (i)) :

Nom et adresse de l'Actionnaire

Signature

Passation pour le compte des Entreprises actionnaires (voir note (c) (ii)) :

Nom et adresse de l'Actionnaire

PERSONNE PRÉSENTE lorsque le sceau
a été apposé sur la présente :

Signature

Nom en toutes lettres

Signature

Nom en toutes lettres

Notes :

- (a) Chaque Actionnaire doit inscrire son nom et son prénom, ainsi que son adresse officielle (dactylographiés ou en majuscules). En cas de codétention, les noms de tous les détenteurs doivent être indiqués.
- (b) Si l'Actionnaire souhaite nommer un mandataire autre que le Président de l'assemblée, merci d'inscrire son nom et son adresse et de supprimer la mention « le Président de l'assemblée ou, si le Président ne peut remplir cette fonction, tout Administrateur de la Société ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Louise Kennan ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Annette Costello ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Sergey Dolomanov ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Nicola Doran, ou si cette personne ne peut remplir cette fonction, Denise Lee ».
- (c) La procuration doit :
 - (i) s'il s'agit d'un Actionnaire particulier, être signée par cet Actionnaire ou par son fondé de pouvoir ; et
 - (ii) s'il s'agit d'une Entreprise actionnaire, être remise sous le sceau de cette entreprise ou être signée pour son compte par un fondé de pouvoir ou par un représentant dûment agréé de cette entreprise.
- (d) En cas de codétention, le vote du détenteur jouissant de la préséance, dont le vote se fait en personne ou par procuration, est accepté à l'exclusion de ceux des autres détenteurs, sachant que la préséance est déterminée par l'ordre d'inscription des noms des détenteurs concernés au registre des membres du compte joint.
- (e) Pour être valable, la présente procuration et tout mandat en vertu duquel elle est signée doivent être envoyés à Wilton Secretarial Limited, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande. Les Actionnaires peuvent également faxer leur procuration au + 353 1 639 5333, sous réserve que la copie originale signée soit immédiatement envoyée par courrier à l'adresse susmentionnée. Pour être valables, les procurations doivent être reçues par Wilton Secretarial Limited au moins 48 heures avant l'heure de la tenue de l'assemblée.

- (f) Un mandataire ne doit pas nécessairement être membre de la Société, mais doit assister en personne à l'assemblée afin de vous représenter.

- (g) Conformément à la Section 1105 de la Loi de 2014 et la Réglementation 14 de la Companies Act, la Réglementation de 1990 (Uncertified Securities), 1996, la Société précise que seuls les actionnaires repris dans le Registre des Membres de la Société au 19 mars 2018 à 17 heures (« Date d'enregistrement ») (ou, en cas d'un ajournement à la fermeture des bureaux, deux jours avant la date de la reprise de l'assemblée) auront le droit d'assister, de parler, de poser des questions et de voter à la réunion eu égard au nombre d'actions enregistrées à leur nom à ce moment. Il ne sera pas tenu compte de modifications enregistrées après ce délai dans le Registre des Membres afin de déterminer le droit de toute personne à participer et/ou voter à l'assemblée.

ANNEXE I

BIOGRAPHIES

Adrian Waters – Administrateur non exécutif

Adrian Waters (de nationalité irlandaise) est un Administrateur agréé et Membre de l'Institute of Chartered Accountants en Irlande et de l'Institute of Directors en Grande-Bretagne. Directeur de Fund Governance Solutions, cabinet indépendant de conseil en fonds. Adrian Walters est spécialisé dans la gestion du risque et dans la gouvernance et possède plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des fonds d'investissement. Il est administrateur de plusieurs autres fonds d'investissement.

De 1993 à 2001, il a occupé diverses fonctions de cadre au sein de BISYS Group, Inc. (qui fait désormais partie de Citi Group), notamment en qualité de Directeur général de BISYS Fund Services (Ireland) Limited et, pour finir, de Vice-Président Senior Europe pour BISYS Investment Services, basé à Londres. De 1989 à 1993, il a été employé par le groupe Services d' Investissement de PricewaterhouseCoopers à New York et, auparavant, chez Oliver Freaney and Company, experts-comptables, à Dublin.

M. Waters est titulaire d'une licence de commerce et d'un diplôme de troisième cycle en gouvernance d'entreprise, tous deux obtenus au University College de Dublin en 1985 et 2005, respectivement. Outre cela, en 2013, il a obtenu un Master en sciences de la gestion du risque de la Stern Business School de l' Université de New York.

William Manahan – Administrateur indépendant non exécutif

M. William Manahan (de nationalité irlandaise) a passé plus de trente ans dans les divisions d'Asset Management et d'Asset Servicing en qualité de Sales and Services Manager à la Bank of Ireland Asset Management et a été un directeur fondateur de la Bank of Ireland Securities Services.

En sa qualité de PDG de la Bank of Ireland Securities Services, il a défini la direction stratégique de l'activité, conclu et réalisé des objectifs spécifiques et augmenté la rentabilité sur une base annuelle. Plus récemment, il est intervenu en qualité de Risk Advisor auprès de la Banque centrale d'Irlande.

M. Manahan est un ancien membre du conseil de l'Irish Funds Industry Association et a par ailleurs présidé l'association entre 2006 et 2007. Il intervient aujourd'hui en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant auprès de sociétés de fonds.